

[Text]

Professor Gilson: No, not in our report. By the way, we did say there should be a specific implementation task force set up to address the details of that very question. They have produced a report, but we did not do the actual detailed analysis.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, Dr. Gilson, another area where the legislation and your recommendations seem to part company has to do with the level of producer payments. In your recommendation you advance a proposal where the producers would share up to a maximum of 3% in the annual increases of the railway costs up to the year 1985, 1986; after that period, anything over the 3% would be held to an aggregate total of 4.5%. The piece of legislation we have before us now is quite different. It uses the combination of three and six. Throughout the report you point out the difficulties farmers are having in terms of the vagaries of the weather, international markets and high input costs. You go into considerable detail about the difficulties and uncertainties the farmers face and stress the importance of the ability to pay. As this is another major deviation from the report, could you comment on it? Given the strong case you have made for the 3%, 4.5% formula, do you think the farmer can afford to pay the levels outlined in the bill?

Professor Gilson: You are quite right in noting that in the report a fair amount of attention had been paid to this matter, not only of inflation but of the capacity to pay, and you are quite right in saying we limited the payment to 3% up to 1985, 1986 and 4.5% thereafter. In fact, in two or three places in the report—and I do not apologize for it—we stress there is a point beyond which the inflationary problem could not be resolved within the grain transportation system. It was a matter of national monetary and fiscal policy, and I make no apologies for it. I was preoccupied with the problem.

Recall when we were holding our consultations and writing the report, the cost index, the inflation index was running at least 12%. If you look at one section of the report, I extrapolated 12% and it just goes off the end of the page. You cannot compound at 12% a year, for example, and expect that type of problem to be resolved within the grain transportation system. Hence the reason for limiting. There was a judgment call. I recall now that I was working within those financial fence lines set at the beginning of the consultations, \$3.2 billion, and was trying to balance the inflation problem against other concerns. We felt that in the long run it was important to make sure the producers were not exposed unduly to these inflationary forces. However, it was a judgment call and I recognize in the legislation a different judgment call on the capacity of farmers to carry the costs has been made in the legislation. All I can say is there is a limit at some point, and what is more important, a tremendous instability in Western Canada we have to keep in mind in terms of ability to pay. There are times when, as we know, there are excessive fluctuations in prices and/or yields and you will note again in the report we are quite sensitive and mindful of that. There had to be some protection.

[Translation]

M. Gilson: Non, pas dans notre rapport. Soit dit en passant, nous avons quand même dit qu'il y aurait lieu d'instituer un groupe de mise en oeuvre pour l'étude détaillée de cette question. Il a produit un rapport, mais nous n'avons pas fait l'analyse détaillée.

M. Mazankowski: Monsieur le président, monsieur Gilson, il y a un autre secteur où le projet de loi semble s'écarter de vos recommandations, et c'est le niveau des versements aux producteurs. Dans votre recommandation, vous proposez que les producteurs assument jusqu'à 3 p. 100 des augmentations annuelles des coûts des chemins de fer jusqu'en 1985, 1986, après quoi l'excédent de 3 p. 100 devrait être limité à un total global de 4,5 p. 100. La mesure dont nous sommes saisis ne dit pas du tout cela. Elle utilise une combinaison de trois et six. Tout au long du rapport, vous faites ressortir les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs du fait de l'incertitude du climat, des marchés internationaux et des coûts élevés des intrants. Vous traitez de façon très détaillée des difficultés et des incertitudes auxquelles font face les agriculteurs et vous insistez sur l'importance de leur capacité de payer. Comme il s'agit d'une autre dérogation importante à votre rapport, auriez-vous un commentaire à faire? Étant donné les solides arguments que vous avez invoqués en faveur de la formule des 3 p. 100, 4,5 p. 100, pensez-vous que l'agriculteur peut se permettre de payer les niveaux prévus dans le projet de loi?

M. Gilson: Vous avez bien raison de relever que le rapport traite assez longuement de cette question, non seulement de l'inflation, mais aussi de la capacité de payer, et vous avez bien raison de dire que nous avons limité le paiement à 3 p. 100 jusqu'en 1985, 1986, et à 4,5 p. 100 par la suite. De fait, à deux ou trois endroits du rapport—et je ne m'en excuse pas—nous faisons valoir qu'il existe un point au-delà duquel le problème de l'inflation ne saurait être réglé au sein du réseau de transport du grain. C'est une question de politique monétaire et budgétaire nationale, et je ne m'en excuse pas. J'étais préoccupé par le problème.

Souvenez-vous que lors de nos consultations et de la rédaction du rapport, l'indice du coût de la vie, l'indice d'inflation, était d'au moins 12 p. 100. Si vous étudiez une section du rapport, vous verrez que j'ai extrapolé 12 p. 100 jusqu'au bas de la page. Vous ne pouvez pas composer à 12 p. 100 par an, par exemple, et espérer que ce genre de problème se règle dans le cadre du réseau de transport du grain. D'où la raison de la limitation. C'était une affaire de jugement. Je me rappelle maintenant que je travaillais dans les limites financières fixées au début des consultations, soit 3,2 milliards de dollars, et que j'essayais d'équilibrer le problème de l'inflation et d'autres préoccupations. Nous avons cru qu'à la longue il était important de nous assurer que les producteurs ne seraient pas indûment exposés à ces forces inflationnistes. Cependant, c'était une question de jugement et je dois reconnaître que les auteurs du projet de loi ont jugé différemment de la capacité des agriculteurs de supporter les coûts. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a une limite, et, chose encore plus importante, une instabilité formidable dans l'Ouest canadien qu'il ne faut pas oublier pour ce qui est de la capacité de payer. Il vient un temps où, nous le savons, il y a des fluctuations excessives des prix ou des rendements et vous noterez encore une fois dans le